

RAPPORT FINANCIER
EXERCICE 1989

TF1

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 1989

ACTIF	en milliers de Francs	
	Au 31 décembre 1989	Au 31 décembre 1988
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Films	36 131	36 031
Autres Immobilisations Incorporelles	3 772	4 457
Total	39 903	40 488
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	53 908	53 933
Constructions	183 215	192 293
Autres Immobilisations Corporelles	103 817	93 593
Total	340 940	339 819
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations et créances rattachées	9 671	6 753
Autres Immobilisations Financières	17 938	12 135
Total	27 609	18 888
ACTIF IMMOBILISE	408 452	399 195
Programmes et droits de diffusion	1 449 234	1 508 468
Matières premières et approvisionnements	28 720	11 241
Clients et comptes rattachés	932 752	778 671
Autres créances	587 079	317 372
Valeurs mobilières de placement	582 376	214 243
Disponibilités	22 969	42 597
ACTIF CIRCULANT	3 603 130	2 872 592
Comptes de régularisation et assimilés	49 671	53 166
Impôts différés	62 920	36 581
Total	112 591	89 747
TOTAL DE L'ACTIF	4 124 173	3 361 534

PASSIF	en milliers de Francs	
	Au 31 Décembre 1989	Au 31 Décembre 1988
Capital	210 000	210 000
Ecart de réévaluation	30 705	30 705
Réserves consolidées	331 574	184 036
Résultat (part du groupe)	217 496	210 538 (1)
CAPITAUX PROPRES	789 775	635 279
Intérêts minoritaires	31 779	1 872
Subventions d'investissement	29 300	25 685
Provisions pour risques et charges	60 824	86 623
Impôts différés	151 239	176 736
Emprunts et dettes financières (2)	213 852	86 647
Dettes envers les sociétés apparentées		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 636 715	1 361 200
Autres dettes	1 209 982	987 480
DETTES	3 060 549	2 435 327
Comptes de régularisation et assimilés	707	12
TOTAL DU PASSIF	4 124 173	3 361 534
<p>(1) 12 mois 1988 : 159 904 mF 4 mois 1987 : 50 634 mF</p> <p>(2) Dont concours bancaires courants au 31/12/88 49 134 mF au 31/12/89 183 903 mF</p>		

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 1989

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		en milliers de Francs	
	1989 12 mois	1988 12 mois	
PRODUITS ET PRESTATIONS VENDUS			
Recettes de Publicité liées a l'antenne	4 807 951	4 418 900	
Télé Shopping	264 656	213 900	
Ventes de prestations techniques	106 660	78 815	
Divers	127 368	112 383	
Total	5 306 635	4 823 998	
Consommation de production externe	(1 705 955)	(1 517 172)	
Variation du stock de production propre	3 180	(18 772)	
Charges de personnel	(784 145)	(701 749)	
Autres charges d'exploitation	(2 309 041)	(2 187 465)	
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises) - Amortissements	(88 077)	(78 316)	
- Provisions	(111 864)	(121 246)	
RESULTAT D'EXPLOITATION	310 733	199 278	
Produits financiers	42 967	30 766	
Charges financières	(28 990)	(8 688)	
RESULTAT FINANCIER	13 977	22 078	
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	324 710	221 356	
Produits (pertes) exceptionnels	32 564	15 108	
Participation des salariés	(13 066)	(3 540)	
Impôts sur les bénéfices	(124 127)	(71 818)	
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	220 081	161 106	
Part des minoritaires	(2 585)	(1 202)	
RESULTAT NET PART DU GROUPE	217 496	159 904	

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 1989

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE		en milliers de Francs	
	1989	1988	
RESSOURCES DURABLES			
Capacité d'autofinancement :			
Résultat de l'exercice	220 081	161 106	
Amortissements et provisions	82 743	90 711	
Subvent. d'investis. rapportées au compte de résultat	(10 585)	(12 194)	
Plus-values sur cessions d'immobilisations	(30 363)	(4 855)	
Transfert de charges à répartir	(4 003)	--	
Total	257 873	234 768	
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :			
Augmentation des capitaux propres	14 644	9 894	
Total des ressources durables	304 458	270 700	
EMPLOIS STABLES			
Dividendes	63 225	414	
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	183 415	89 657	
Réduction des dettes financières	984	64 976	
Total des emplois stables	247 624	155 047	
INCIDENCE DE LA VARIATION DE PERIMETRE SUR FONDS DE ROULEMENT			
	25 981	--	
VARIATION NETTE DU FONDS DE ROULEMENT REEL			
	146 040	115 867	
Variation du besoin en fonds de roulement (ressources) emplois :			
Variation des actifs :			
Stocks et en cours	(51 944)	626 713	
Créances clients, comptes rattachés et autres créances	447 734	322 121	
Total	395 790	948 834	
Variation des dettes :			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(443 531)	(716 375)	
Autres dettes	21 142	87 051	
Total	(422 389)	(803 426)	
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			
	26 599	145 408	
INCIDENCE DE LA VARIATION DE PERIMETRE SUR BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			
	48 278	--	
VARIATION DE LA TRESORERIE			
	220 917	(29 541)	
VARIATION NETTE DU FONDS DE ROULEMENT REEL			
	146 040	115 867	

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

1. LE GROUPE TF1

1.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE TF1 ET DE SES FILIALES

TF1

La société TF1 a été autorisée, pour 10 ans, à compter du 16 avril 1987, date de la privatisation, à utiliser les fréquences qui lui étaient précédemment assignées en tant que société nationale de programme.

Principales filiales

Les principales filiales entrant dans le

périmètre de consolidation sont :

- la société TF1 Publicité qui, commercialise les temps d'antenne mis à sa disposition par TF1
- la société TF1 Films Production qui participe à la coproduction de films longs et courts métrages
- la société Télé Shopping qui gère l'activité de Télé achat de TF1

- la société TF1 Editions qui est chargée de la publication d'ouvrages en rapport avec les programmes de TF1

- la société TF1 Entreprises qui gère les activités annexes de TF1, telles que Télématique, Vidéo, Droits dérivés, Exploitation des droits de diffusion.

1.2. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Les comptes consolidés comportent un certain nombre de retraitements

par rapport aux comptes sociaux établis de façon statutaire par la

société et ses filiales.

1.3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Filiales intégrées globalement

	% détenu
- TF1 PUBLICITE	98,9
- TF1 Films Production	99,96
- TELE SHOPPING	84,96
- TF1 EDITIONS	50,94
- UNE MUSIQUE	99,76
- TF1 ENTREPRISES	99,36
- LA RESERVEE	100,00
- SYALIS	89,76

TF1 a acquis 89,76 % de la Sté SYALIS pour 244,8 MF ; cette société avait été créée à la demande de l'Etat par TF1 en 1987 avec 9 partenaires (banques ou membres du Groupe reprenneur) pour porter le solde résiduel des actions non souscrites par son personnel lors de l'OPV (7,5 %) et les lui proposer pendant une période de deux ans. Au terme de cette période,

SYALIS a usé de la faculté octroyée par l'Etat de vendre une grande partie des titres non acquis par les salariés et a cédé à ses actionnaires 1 270 000 titres.

Cette acquisition a été réalisée sur la base d'un arrêté comptable au 31.10.89.

L'incidence sur les comptes consolidés de TF1 ne porte que sur la période du 1.11.89 au 31.12.89.

Sociétés mises en équivalence

La valeur de la participation de 22,51 % dans la SFP, mesurée par la méthode de mise en équivalence hors subventions d'investissement, a été retenue pour nulle.

Le caractère minoritaire de la participation de TF1 et son rôle passif dans la gestion de la SFP, excluent que la chaîne ait l'obligation de

participer au redressement financier de la SFP. Dès lors aucune provision pour pertes et charges n'a été constatée pour tenir compte du caractère au 31 décembre 1988 négatif de la quote-part estimée de TF1 dans la situation nette de la SFP, mesurée selon la méthode expliquée ci-dessus.

Les Sociétés MERCURY International, et TRICOM, nouvellement créées, dont TF1 détient respectivement 50 % et 33 1/3 du capital, ont été mises en équivalence.

Titres non consolidés

Les sociétés peu significatives au niveau du groupe (Médiamétrie, France Média International) ainsi que la filiale en liquidation (TF01) ne sont pas consolidées.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés du groupe TF1 ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, notamment ceux

énoncés par la loi du 3 janvier 1985 et le décret du 17 février 1986.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en

comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception de la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée au 31 décembre 1986.

2.2. COMPARABILITE DES COMPTES CONSOLIDES

L'exercice clos le 31/12/1989 est, pour TF1, le premier exercice de 12 mois. Le compte de résultat de

l'exercice précédent, clos le 31/12/1988, qui portait sur une durée de 16 mois, a été retraité sur 12 mois

afin de rendre possible la comparaison entre les deux exercices.

2.3. PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Les principes retenus pour la valorisation, la comptabilisation et la présentation des programmes sont les suivants :

a. Les programmes sont inscrits sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".

b. L'expression "programmes et droits de diffusion" couvre :

- la production propre réunissant les émissions réalisées par TF1 :

- la production externe constituée par les droits de diffusion acquis par la chaîne ainsi que par les émissions réalisées pour son compte (coproduction).

c. Les éléments figurant au poste "programmes et droits de diffusion" à la clôture d'un exercice se rapportent :

- aux productions propres ou aux coproductions diffusables et n'ayant pas fait l'objet d'une première diffusion. Celles-ci sont valorisées à leur coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ou d'acquisition :

- aux acquisitions de droits de diffusion, dès lors que la copie reçue du fournisseur a fait l'objet d'une acceptation technique par TF1 et que le droit n'a pas expiré. Ces droits sont évalués à la clôture de chaque exercice sur la base de leur coût d'acquisition diminué des consommations calculées selon les modalités indiquées au paragraphe "d" ;

- aux programmes en cours de réalisation pour lesquels la copie n'a pas fait l'objet d'une acceptation technique de la part de la société. Ces programmes sont valorisés à concurrence du montant des financements effectués à la date d'arrêt des comptes.

d. Les programmes sont réputés consommés lors de leur diffusion.

d.1. Achats de droits de télédiffusion et coproductions de programmes Jeunesse, Variétés, Théâtre, Magazines/Documentaires, Information/Sport.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1ère diffusion	100 %	100 %
2ème diffusion	-	-

d.2. Coproductions d'une durée unitaire inférieure à 60 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1ère diffusion	100 %	100 %
2ème diffusion	-	-

d.3. Achats de droits de télédiffusion de téléfilms, de séries et coproductions déléguées d'une durée unitaire égale

ou supérieure à 60 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1ère diffusion	100 %	80 %
2ème diffusion	-	20 %

d.4. Achats de droits de télédiffusion de longs métrages

Diffusions possibles	1	2 et plus
1ère diffusion	100 %	50 %
2ème diffusion	-	50 %

d.5. Tous les autres programmes sont amortis à 100% dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société quelle que soit l'étendue des droits par annonceur. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il s'avère qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

e. Les amortissements réputés dérogatoires pratiqués par la chaîne et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux de TF1 ont été retraités, afin de les neutraliser au niveau du résultat ; ils font partie intégrante des capitaux propres consolidés.

2.4. FILMS

Les films réalisés en coproduction par la filiale TF1 Films Production sont

comptabilisés en immobilisations incorporelles dès la signature et pour

le montant total de l'engagement correspondant.

2.5. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement, correspondant pour

l'essentiel à des développements de programmes informatiques, sont

enregistrés en charge de la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

2.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les caractéristiques des plans d'amortissement retenus peuvent être résumées comme dans le tableau ci-contre :

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques	Mode dégressif	3 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	5 à 10 ans
* A compter de la date d'entrée dans le patrimoine de TF1 (antérieurement au 31 décembre 1986 : 12 à 20 ans)		

2.7. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Les subventions reçues du Centre National de la Cinématographie par la société TF1 Films Production sont assimilées à des subventions

d'exploitation et enregistrées en profit dans l'exercice au cours duquel les films qu'elles concernent sont terminés.

2.8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existants à la clôture de chaque période. Au cas particulier des entités apparentées en liquidation, les provisions constituées sont destinées à couvrir l'intégralité des frais de

liquidation estimés.

Provisions pour retraite du personnel

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite, y compris les charges sociales patronales afférentes, correspondant aux services rendus par

le personnel de TF1, font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés. Ils sont calculés en tenant compte des services rendus à la date d'arrêt des comptes, des taux de mortalité et de rotation historique du personnel.

2.9. IMPOTS DIFFERES

Sont enregistrées au bilan et au compte de résultat, selon la méthode du report variable, les impositions différées relatives à TFI et ses filiales qui résultent :

- des retraitements destinés à éliminer l'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale ;
- des décalages temporaires existant

entre la constatation comptable d'une charge ou d'un produit et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur.

2.10. PUBLICITE

Les recettes publicitaires figurant en produits sont comptabilisées pour

leurs montants nets des commissions d'agence.

2.11. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les acquisitions de droits de diffusion et les coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence, et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements financiers. Ces

engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction faite des financements éventuels déjà opérés qui figurent au bilan sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".

Au titre des engagements de retraite, figure en engagements financiers la

différence existant entre les engagements de retraite calculés en prenant en compte les services rendus et à rendre par les salariés jusqu'à leur date de départ en retraite et ceux correspondant aux services rendus à la date d'arrêt des comptes qui font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

3.1. FILMS

Valorisés selon les méthodes indiquées à la note 2.4, les mouvements de l'exercice afférents aux films réalisés en coproduction par la filiale TFI Films Production se décomposent ainsi :

(En milliers de Francs)	1.01.89	Augmentations	Diminutions	31.12.89
Valeurs brutes	183 597	34 953	-	218 550
Amortissements	147 566	34 853	-	182 419
	36 031	100	-	36 131

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés ainsi :

Variation des valeurs brutes

(En milliers de Francs)	1.01.89	Augmentations	Diminutions	31.12.89
Terrains	53 933		(25)	53 908
Constructions	215 886		(213)	215 673
Installations techniques et matériels	163 490	46 131	(3 845)	205 776
Immobil. diverses	87 620	19 846	(2 053)	105 413
Immobil. en cours	4 469	3 244	(4 469)	3 244
	525 398	69 221	10 605	584 014

Les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation n'ont recours au financement d'immobilisations par crédit-bail mobilier que de manière exceptionnelle et pour des montants limités. Dès lors aucune information spécifique ne figure dans la présente annexe en ce qui les concerne.

Variation des amortissements des immobilisations corporelles

(En milliers de Francs)	1.01.89	Dotations	Diminutions	31.12.89
Constructions	23 593	8 885	(20)	32 458
Installations techniques et matériels	112 171	34 774	(3 520)	143 425
Immobilisations diverses	49 815	19 129	(1 753)	67 191
	185 579	62 788	(5 293)	243 074

3.3. PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Se trouve reprise ci-après, à la clôture de chaque période, la ventilation du stock de programmes et droits de diffusion valorisé selon les principes comptables décrits à la note 2.3., et déduction faite des provisions.

(En milliers de Francs)	1989	1988
Programmes en cours	439 827	874 162
Programmes diffusables	1 099 113	661 946
Droits de diffusion rediffusables	119 777	67 529
Valeur brute	1 658 717	1 603 637
Provisions	(209 483)	(95 169)
Valeur nette	1 449 234	1 508 468

3.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les mouvements relatifs aux capitaux propres consolidés s'analysent ainsi :

(En milliers de Francs)	1.01.89	Distribution de dividende	Résultat de l'exercice	31.12.89
Capital	210 000	-	-	210 000
Ecart de réévaluation	30 705	-	-	30 705
Réserves consolidées	394 574	(63 000)	217 496	549 070
	635 279	(63 000)	217 496	789 775

3.5. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement figurant au passif sont constituées du solde non rapporté au compte de résultat de la quote-part de redevance

allouée à la société TF1 à des fins de rénovation du centre Cognacq Jay, jusqu'en 1985 et de la subvention du CNC pour TF1 Films Production. En

1989 le montant rapporté au compte de résultat était de 10,6 MF (1988 : 14,1 MF).

3.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2-8, ces provisions se décomposent ci-contre :

(En milliers de Francs)	1.01.89	Dotations	Diminutions	31.12.89
Provisions pour litiges	50 521	10 809	(21 945)	39 385
Provisions relatives aux sociétés apparentées	4 072	-	-	4 072
Provisions pour retraite	13 553	-	(1 066)	12 487
Autres provisions	18 477	2 439	(16 036)	4 880
	86 623	13 248	(39 047)	60 824

3.7. IMPOTS DIFFERES

En application de la méthode du report variable les impôts différés figurant au bilan sont calculés au taux de 39 % au 31 décembre 1989.

a. L'impôt différé constaté à l'actif du bilan est essentiellement relatif aux provisions pour indemnités de fin de carrière, aux provisions pour pré-retraite, et aux provisions pour congés payés qui ne seront déductibles qu'au moment de leur paiement.

b. L'imposition différée au passif du bilan considéré se décompose comme suit : L'impôt différé passif constaté

résulte essentiellement de l'annulation des amortissements dérogatoires et se décompose ainsi :

(En milliers de Francs)	1989	1988
TF1	137 332	159 201
Filiales	13 907	17 535
	151 239	176 736

3.8. ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

L'ensemble des créances clients ont une échéance à moins d'un an. S'agissant des autres créances et des diverses dettes, ces échéances se répartissent comme ci-contre :

(En milliers de Francs)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Autres créances	587 079	-	-	587 079
Emprunts et dettes financières	207 426	6 426	-	213 852
Fournisseurs et comptes rattachés	1 636 715	-	-	1 636 715
Autres dettes	1 198 674	11 308	-	1 209 982

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

3.9. AUTRES DETTES

Les autres dettes se répartissent ainsi :

(En milliers de Francs)	1989	1988
Dettes fiscales et sociales	762 510	516 016
Dettes sur immobil. et comptes rattachés	42 124	54 839
Autres dettes	405 348	416 625
Total des autres dettes	1 209 982	987 480

3.10. COMPTES DE REGULARISATION

Les charges constatées d'avance concernent pour l'essentiel des charges relatives :

- aux retransmissions sportives

(26,7 MF)
- à l'abondement (7,4 MF) qui sera versé par TF1 et ses filiales au cours du prochain exercice dans le cadre du

Plan d'Epargne Entreprise ouvert afin de favoriser les souscriptions d'actions par le personnel de la société.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

4.1. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation regroupent les rubriques suivantes :

(En milliers de Francs)	1989	1988
Coûts de diffusion TDF	505 229	492 008
Charges de sous-traitance et de production	727 607	707 153
Contributions diverses	429 532	367 977
Impôts et taxes	36 891	21 870
Autres	609 782	598 457
	2 309 041	2 187 465

4.2. IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'écart entre le taux théorique d'imposition de 39 % et le taux effectif de 36,06% s'explique principalement par l'incidence du report variable (passage de 42 % à 39 %), soit 10,0 MF.

(En milliers de Francs)	1989	1988
Impôt exigible	175 963	61 400
Impôt différé	(51 836)	10 418
Charge d'impôt totale	124 127	71 818

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

a. Définis selon les principes évoqués à la note 2.11, ils se ventilent au 31 décembre 1989, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :
Le poste droits de télédiffusion intègre l'engagement pris par TF1 vis à vis de SOGEDIF.

TF1 s'est engagé à racheter à un G.I.E. : SOGEDIF, détenu à 90 % par la Société Générale, des droits de télédiffusion de longs métrages qu'elle avait acquis, sur la demande de TF1, et ce dans une limite

(En milliers de Francs)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes	353 748	570 213	923 961
Droits de télédiffusion	711 188	26 156	737 344
Droits de retransmission sportives	83 978	370 442	454 420
Autres engagements	19 399	18 536	37 935
	1 168 313	985 347	2 153 660

maximum de 200 MF. Le total des droits ainsi acquis, par SOGEDIF, et provenant de droits précédemment achetés par TF1, s'élève à 189,2 MF, au 31/12/1989.

La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisée sur la base des dates prévues des événements concernés.

5.2. EFFECTIFS DES SOCIETES CONSOLIDEES

A la clôture de chacune des périodes de référence, la situation de ces effectifs selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle se répartissait comme suit :

	1989	1988
Collège 1 - Employés	324	369
Collège 2 - Agents de maîtrise	548	582
Collège 3 - Cadres	415	403
Collège 4 - Journalistes	254	249
	1 541	1 603

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1989

Messieurs.

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TF1, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la vérification du rapport sur la gestion du groupe, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1989

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

2. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Paris, le 20 avril 1990

Dominique LEDOUBLE
SALUSTRO VINCENT GAYET
& ASSOCIES
E. SALUSTRO

BILAN 89 TF1 S.A.

ACTIF	en milliers de francs			
	31.12.1989			31.12.1988
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche & développement	2.199	2.199	0	1.156
Marque	129	129	0	0
Fonds commercial	95		95	95
Autres immobilisations incorporelles	4.189	419	3.770	0
Immobilisations incorporelles en cours			0	4.267
Programmes non diffusés	1.099.114	123.76	975.347	590.255
Droits de diffusion rediffusables	119.777		119.777	67.529
Programmes en cours	439.097	401	438.696	851.836
	1.664.600	126.915	1.537.685	1.515.138
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	53.908		53.908	53.933
Constructions	215.674	32.458	183.216	192.293
Installations techniques, matériels et outillages	203.231	141.272	61.959	50.946
Autres immobilisations corporelles	82.795	56.463	26.332	28.793
Immobilisations corporelles en cours	3.244		3.244	3.921
	558.852	230.193	328.659	329.886
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	325.447	46.639	278.808	28.278
Créances rattachées a des participations	10.878	8.135	2.743	2.722
Autres titres immobilisés	507		507	508
Prêts	36.080		36.080	7.956
Autres	2.599		2.599	2.199
	375.511	54.774	320.737	41.663
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	2.598.963	411.882	2.187.081	1.886.687
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	1.688		1.688	3.172
Marchandises	213	72	141	
	1.901	72	1.829	3.172
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDE	4.770		4.770	4.827
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	832.139	9.074	823.065	141.967
Autres créances	313.561	8.496	305.065	887.824
	1.145.700	17.570	1.128.130	1.029.791
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13.010		13.010	118.597
DISPONIBILITES	8.570		8.570	33.829
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	39.645		39.645	48.675
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1.213.596	17.642	1.195.954	1.238.891
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	40		40	76
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	168		168	359
TOTAL GENERAL	3.812.767	429.524	3.383.243	3.126.013

PASSIF	en milliers de francs	
	31.12.1989	31.12.1988
CAPITAUX PROPRES		
Capital	210.000	210.000
Ecart de réévaluation	30.705	30.705
Réserve légale	7.321	681
Report à nouveau	76.093	12.937
Résultat de l'exercice	216.390	132.797 (1)
Subventions d'investissement	15.100	18.205
Provisions réglementées (amortissements sur programmes)	352.134	379.051
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	907.743	784.376
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour litiges	37.676	50.880
Provisions pour charges	168	359
Autres provisions pour risques	6.546	21.741
TOTAL DES PROVISIONS	44.390	72.980
DETTES		
Emprunt obligataire	1.079	2.063
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	54.821	49.134
Emprunts et dettes financières divers	93.113	24.516
Avances et acomptes reçus sur commandes	3.100	3.237
Dettes fournisseurs	1.482.451	1.270.403
Dettes fiscales et sociales	495.620	487.086
Dettes sur immobilisations	14.852	18.693
Dettes diverses	283.504	411.629
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL DES DETTES	2.428.540	2.266.761
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	2.570	1.896
TOTAL GENERAL	3.383.243	3.126.013
(1) 88 : 12 mois 103 034 mF 87 : 4 mois 29 763 mF		

COMPTE DE RESULTAT 89 TF1 S.A.

en milliers de Francs		
	1989 12 mois	1988 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Recettes de Publicité liées à l'antenne	4 413 174	4 062 064
Ventes de prestations techniques	68 393	79 084
Divers	35 259	37 258
Production stockée	(1 530)	1 530
Production immobilisée	984 950	1 173 554
Reprises sur provisions, transferts de charges	250 690	256 264
Autres produits	29 881	10 042
Total	5 780 817	5 619 796
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	7 136	9 495
Variation de stock	(151)	661
Autres achats et charges externes	1 378 603	1 473 851
Impôts, taxes et versements assimilés	245 529	219 437
Salaires et traitements	502 535	489 839
Charges sociales	220 176	171 571
Dotations aux amortissements et aux provisions		
- amortissements des programmes diffusés	2 658 254	2 692 339
- amortissements des autres immobilisations	54 406	53 389
- provisions sur immobilisations incorporelles et actif circulant	109 657	66 879
- provisions pour risques et charges	8 813	48 395
Autres charges	223 991	163 951
Total	5 408 949	5 389 807
RESULTAT D'EXPLOITATION	371 868	229 989
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice sur opérations faites en commun		399
Perte sur opérations faites en commun	630	27
Total	(630)	372
RESULTAT FINANCIER		
Produits financiers	29 731	66 074
Charges financières	17 640	31 720
Total	12 091	34 354
RESULTAT COURANT	383 329	264 715
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 004	440
Produits exceptionnels sur opérations en capital	227 392	31 665
Reprises sur provisions	162 158	78 568
Total	391 554	110 673
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 471	10 219
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	263 809	43 375
Dotations aux amortissements et aux provisions	140 549	163 178
Total	405 829	216 772
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(14 275)	(106 099)
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX FRUITS DE L'EXPANSION	9 319	2 689
IMPOT SUR LES BENEFICES	143 345	52 893
BENEFICE NET	216 390	103 034

ANNEXE TF1 S.A.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes de l'exercice de douze mois, clos le 31 Décembre 1989

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

L'exercice clos le 31/12/1989 est, pour TF1, le premier exercice de 12 mois. Le compte de résultat de l'exercice précédent, clos le 31/12/1988, qui portait sur une durée de 16 mois, a été retraité sur 12 mois afin de rendre possible la comparaison entre les deux exercices.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.1.1. Programmes

Les droits de diffusion sur longs métrages sont amortis à 100 % ou à 50 % par réduction de la valeur brute d'acquisition au moment du premier passage à l'antenne suivant l'existence ou non d'un droit de rediffusion. Les 50 % restants sont amortis lors du deuxième passage à l'antenne.

Les droits de diffusion de séries et les investissements de coproduction, dont la durée unitaire est supérieure ou égale à 60 minutes, sont amortis à 100 % ou à 80 %, par réduction de la valeur brute d'acquisition, au moment du premier passage à l'antenne, suivant l'existence ou non d'un droit de rediffusion. Les 20 % restants sont

amortis lors du deuxième passage à l'antenne.

Tous les autres programmes sont amortis à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortent de l'actif de la société quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux de TF1.

1.1.1.1. Programmes diffusables

Sont comptabilisés sous cette rubrique :
- l'ensemble des émissions non diffusées (coproductions, productions propres, droits de diffusion) qui n'ont

pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne, sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des

frais indirects liés à la production),
- les coproductions qui ont fait l'objet d'un passage à l'antenne, pour leur valeur nette comptable.

1.1.1.2. Droits de diffusion rediffusables (achats de droits)

Les films longs métrages et les séries déjà diffusés une première fois et pour lesquels une ou plusieurs

rediffusions sont encore possibles, sont enregistrés dans le compte "Droits de diffusion rediffusables" et

valorisés à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition selon leur nature.

1.1.1.3. Programmes en cours

Les émissions qui, en fin d'exercice, ne sont pas livrées ou prêtes à diffuser (Coproductions et Production Propre), ainsi que les droits de diffusion dont le début de la période

de validité est postérieur à la date d'arrêté des comptes sont inscrits à la rubrique "Programmes en cours". Les émissions sont valorisées à hauteur des financements effectués à la date

de clôture des comptes. Les financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.

1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 1986 qui s'est traduite par la seule revalorisation des biens immobiliers de Cognacq Jay.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-contre :

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques	Mode dégressif	3 à 5 ans
Autre immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	5 à 10 ans

* A compter de la date d'entrée dans le patrimoine de TF1 (antérieurement au 31 décembre 1986 : 12 à 20 ans)

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Quand leur valeur actuelle, déterminée notamment par rapport à

la quote-part de capitaux propres détenue dans les filiales concernées, le justifie, ces immobilisations font l'objet de provisions pour

dépréciation. Le cas échéant, une provision pour risques et charges est constituée au passif.

1.4 CREANCES CLIENTS

Toutes les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant

hors taxes.

De plus, les risques d'irrecouvrabilité ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les

modalités suivantes :

. 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1er janvier 1987

1.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

1.6 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes.

1.7 PROVISIONS REGLEMENTEES

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les productions propres et coproductions non encore diffusées, calculées à partir de la date de fin de

tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 Juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

1er mois	20 %
2ème mois	15 %
3ème au 9ème mois	5 %
10ème au 12ème mois	2 %
13ème au 24ème mois	2 %

1.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation

des risques existants à la clôture de chaque période.

1.9 PUBLICITE

Les recettes publicitaires figurant en produits correspondent au montant

des ventes d'espaces et de parrainage faites par TF1 PUBLICITE, sous

déduction de sa rémunération.

1.10 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les acquisitions de droits de diffusion et de coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel

ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation

technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements hors bilan.

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de programmes et droits de diffusion : l'analyse de leurs variations figure

dans le tableau ci-dessous : Une provision pour dépréciation, concernant les programmes qui ne seront pas diffusés, a été constituée à

hauteur de 104.1 MF. Le cumul des provisions ainsi constitué s'élève à 124.2 MF.

(en milliers de Francs)			
LIBELLES	PRODUCTION EXTERNE	PRODUCTION INTERNE	PRODUCTION TOTALE
Programmes en cours	849.971	3.255	853.226
Programmes diffusables	628.986	29.749	658.735
Droits de rediffusions	67.529		67.529
VALEUR DES PROGRAMMES AU 01.01.89	1.546.486	33.004	1.579.490
A ajouter Investissements intervenus du 01.01.89 au 31.12.89	2.014.740	984.950	2.999.690
A déduire Désinvestissements intervenus du 01.01.89 au 31.12.89			
Coût de la 1re diffusion	1.650.393	981.770	2.632.163
Coût de la 2e diffusion	26.092		26.092
COUT TOTAL DE LA DIFFUSION	1.676.485	981.770	2.658.255
Droits échus	2.582		2.582
Réformes et abandons	16.303	8.603	24.906
Reventes (valeur nette comptable)	235.449		235.449
DESINVESTISSEMENTS TOTAUX INTERVENUS DU 01.01.89 AU 31.12.89	1.930.819	990.373	2.921.192
VALEUR DES PROGRAMMES AU 31.12.89	1.630.407	27.581	1.657.988
VENTILATION			
Programmes en cours	428.592	10.505	439.097
Programmes diffusables	1.082.038	17.076	1.099.114
Droits de rediffusion	119.777		119.777

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés dans le tableau ci-contre :

Les principales cessions proviennent de la vente du terrain et des parkings, situés au 101, rue St Dominique à Paris.

(En milliers de Francs)	Variation des valeurs brutes			31.12.89
	1.01.89	Augmentations	Diminutions	
Terrains	53.933	-	(25)	53.908
Constructions	215.886	-	(213)	215.673
Installations techniques et matériels	159.601	45.922	(2.292)	203.239
Immobilisations diverses	71.929	12.602	(1.735)	82.796
Immobilisations en cours	3.921	3.243	(3.921)	3.243
	505.270	61.767	(8.186)	558.851

Comme en 1988, les plans d'amortissement des installations techniques et des immobilisations diverses tiennent compte des perspectives de déménagement de la société prévu pour la fin de l'année 1991.

Variation des amortissements des immobilisations corporelles				
(En milliers de Francs)	1.01.89	Dotations	Diminutions	31.12.89
Constructions	23.593	8.885	(20)	32.458
Installations techniques et matériels	108.654	34.584	(1.966)	141.272
Immobilisations diverses	43.137	14.806	(1.480)	56.463
	175.384	58.275	(3.466)	230.193

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

2.3.1. TITRES DE PARTICIPATION

TF1 a souscrit à hauteur de sa quote-part de 8% à l'augmentation du capital de la SOREAD (Société d'exploitation de la deuxième chaîne cryptée Marocaine). La valeur de sa

participation s'élève au 31 décembre 1989 à 10,8 millions de Francs. Une provision de 4,3 MF a été constituée sur cette participation afin de tenir compte des pertes de

l'exercice 1989 de cette société, qui est en phase de démarrage.

TF1 a également souscrit au capital des sociétés suivantes :

- MERCURY INTERNATIONAL GmbH (RFA)	1,7 MF pour	50 % du capital
- TRICOM (Sté Anonyme de droit français)	1,0 MF pour	1/3 du capital
- LUXTEL 1 (Sté de droit luxembourgeois)	0,2 MF pour	100 % du capital

TF1 a acquis 89,76 % de la Sté SYALIS pour 244,8 MF ; cette société avait été créée à la demande de l'Etat par TF1 en 1987 avec 9 partenaires (banques ou membres du Groupe repreneur) pour porter le solde résiduel des actions non

souscrites par le personnel lors de l'Offre Publique de Vente (7,5 %) et les lui proposer pendant une période de deux ans. Au terme de cette période, SYALIS a usé de la faculté octroyée par l'Etat de vendre une grande partie des titres non acquis par

les salariés et a cédé à ses actionnaires 1.270.000 titres.

La provision de 41,8 MF sur les titres de la S.F.P., constituée en 1986, a été maintenue.

2.3.2 Prêts

Des conventions de trésorerie existent entre TF1 et ses filiales. Le montant

des sommes prêtées en compte courant figure à ce poste et s'élève à

28 MF au 31.12.89.

2.4 CREANCES

2.4.1. Créances TF1 Publicité

Le contrat de Mandataire qui liait TF1 Publicité à TF1 jusqu'au 31.12.88 n'a pas été reconduit en 1989.

A compter du 1.01.89, TF1 Publicité, achète les écrans publicitaires de TF1 S.A. et les revend aux agences. La

différence, entre le prix d'achat et le prix de revente des écrans, permet à TF1 Publicité de couvrir ses coûts de fonctionnement.

Le solde des créances dû par TF1 Publicité à TF1 au titre de ces achats

s'élève au 31 décembre 1989 à 722 MF. Au 31 décembre 1988, le solde dû par TF1 Publicité au titre de son rôle de mandataire figurait dans la rubrique "autres créances" pour un montant de 595 MF.

2.4.2. Echéances des créances

Les créances, d'un montant total de 1.261,8 MF, ont essentiellement une

échéance inférieure ou égale à un an. Seule une quote part des créances de

l'actif immobilisé, soit 17,4 MF, a une échéance supérieure à un an.

2.5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Dans ce poste figurent essentiellement des charges concernant les

retransmissions sportives pour 26,7 MF et l'abondement versé par

TF1 dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise pour 6,6 MF.

2.6 LES CAPITAUX PROPRES

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-dessous :

en milliers de francs					
	AU 01.01.89	AFFECTATION du résultat		AUTRES MOUVEMENTS (1)	AU 31.12.89
		MISES EN RESERVES	DIVIDENDES		
Capital	210 000				210 000
Ecart de réévaluation	30 705				30 705
Réserve légale	681	6 640			7 321
Report à nouveau	12 937	63 157			76 094
Résultat de l'exercice	132 797	(69 797)	(63 000)	216 390	216 390
SOUS-TOTAL	387 120	-	(63 000)	216 390	540 510
Subventions d'investissement	18 204			(3 105)	15 099
Provisions réglementées	379 051			(26 917)	352 134
TOTAL	784 375	-	(63 000)	186 368	907 743

N.B.: Le capital est divisé en 21 000 000 actions ordinaires de 10 F entièrement libérées.
(1) : Mouvements nets de l'exercice

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Constituées selon les modalités indiquées à la note 1.8., ces provisions se décomposent ainsi :

(En milliers de Francs)	1.01.89	Dotations	Diminutions	31.12.89
Provisions pour litiges	50.880	8.740	(21.944)	37.676
Provisions relatives aux Sociétés apparentées	4.072	-	-	4.072
Provisions pour irrécouvrabilité clients	11.989	72	(9.815)	2.246
Autres provisions	6.039	168	(5.811)	396
	72.980	8.980	(37.570)	44.390

2-8 DETTES

2.8.1. Emprunts auprès des Etablissements de crédits

Les soldes créditeurs de banque figurent, à ce poste, pour 54,3 MF.

2.8.2. Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés à ce poste pour 62 MF.

2.8.3. Echéances des dettes

Les dettes, d'un montant total de 2 428,5 MF, ont essentiellement une échéance inférieure ou égale à un an. Aucune dette n'a une échéance supérieure à 5 ans.

Dettes dont l'échéance est supérieure à un an :

- dettes financières	6,4 MF
- dettes sociales et fiscales	11,3 MF

2.8.4. Dettes sociales

Provisions pour indemnités de départ en retraite
Les droits acquis par les personnels

ayant atteint l'âge de 55 ans sont provisionnés à hauteur de 5,9 MF.
L'évaluation des droits acquis par les

personnels n'ayant pas atteint l'âge de 55 ans est portée en engagements hors bilan pour 8,2 MF.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**3-1 PUBLICITE**

Les recettes publicitaires figurant en produits correspondent au montant des ventes d'espaces et de parrainage faites par TF1 PUBLICITE, sous déduction de sa rémunération.

Celle-ci permet à TF1 PUBLICITE de couvrir les frais de son activité, soit 392,0 MF. En 1988, cette rémunération se serait élevée à 344 MF, dans les mêmes conditions

contractuelles entre les deux sociétés. Pour assurer une meilleure comparabilité, le compte de résultat 1988 a été retraité.

3-2 IMPOTS ET TAXES

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma.

3-3 CHARGES SOCIALES

Dans cette rubrique figure une charge de 6,3 MF relative à l'abondement mis en

place dans le cadre du plan Epargne Entreprise lors de la privatisation de

TF1, et ce pour les souscriptions des années 1988 et 1989.

3-4 AUTRES CHARGES

Figurent dans ce poste les versements aux sociétés d'auteurs pour un montant de 178 MF.

3-5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 1989 s'analyse comme suit :

(en millions de francs)	
- moins-values réalisées sur cessions et réformes de programmes	(43,0)
- reprises nettes de provisions (amortissements dérogatoires compris)	22,0
- divers	7,1
PERTE NETTE	(13,9)

3-6 IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge constatée au titre de l'exercice 1989 tient compte notamment du complément d'impôt afférent à la distribution de dividendes envisagée. Les reports déficitaires antérieurs ayant été utilisés lors de la détermination du

résultat fiscal de l'exercice 1988, la charge fiscale au taux de droit de commun ne supporte aucune économie à ce titre. En revanche subsistent des moins-values à long terme pour un montant de 28 965 427 F.

Enfin, il convient de préciser qu'à compter du 1er janvier 1989, le groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale pour ses principales filiales.

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ils se ventilent au 31 décembre 1989, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(En milliers de Francs)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes	313 498	570 213	883 711
Droits de télédiffusion	711 188	26 156	737 344
Droits de retransmission sportives	83 978	370 442	454 420
Autres engagements	19 399	18 536	37 935
	1 128 063	985 347	2 113 410

Le poste droits de télédiffusion intègre l'engagement pris par TF1 vis-à-vis de SOGEDIF.

TF1 s'est engagé à racheter à un G.I.E. : SOGEDIF, détenu à 90 % par la Société Générale, des droits de télédiffusion de longs métrages

qu'elle avait acquis, sur la demande de TF1, et ce dans une limite maximum de 200 MF. Le total des droits ainsi acquis, par SOGEDIF, et provenant de droits précédemment achetés par TF1, s'élève à 189,2 MF, au 31/12/1989.

La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisée sur la base des dates prévues des événements concernés.

4-2 EFFECTIFS

A la clôture de l'exercice la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait ainsi :

	1989	1988
Collège 1 - Employés	267	331
Collège 2 - Agents de maîtrise	528	571
Collège 3 - Cadres	297	322
Collège 4 - Journalistes	252	249
	1 344	1 473

4-3 MOUVEMENTS DE PROVISIONS

(En milliers de Francs)	1er janvier 1989	Augmentations	Diminutions	31 décembre 1989
PROVISIONS REGLEMENTEES :				
Sur immobilisations incorporelles	378 176	135 190	(161 232)	352 134
Sur immobilisations corporelles	1 750	-	(1 750)	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	72 980	8 981	(37 571)	44 390
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	74 467	109 470	(49 425)	134 512
PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
Participations	42 299	4 340	-	46 639
Créances rattachées à des participations	8 134	-	-	8 134
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS	108	-	(36)	72
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT	13 313	5 007	(750)	17 570
Total	591 227	262 988	(250 764)	603 451

4-4 INFORMATIONS CONCERNANT LES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	(En millions)		
	TF1 Publicité	TF1 Films Production	Télé Shopping
Capital de la société	275	2 000	1 000
Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)	14 869	1 953	4 600
Quote-part de capital détenue (%)	98,90	99,96	84,96
Valeur comptable des titres détenus	19 780	1 999	850
Prêts et avances consentis (solde)	-	-	-
Cautions et avals	-	-	-
Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	4 877 421	66 588	265 390
Bénéfice (ou perte)	10 199	2 088	11 632
Dividendes encaissés	207	-	1 275
Postes d'Actif du Bilan TF1			
Clients et comptes rattachés	721 993	266	6 130
Autres créances	6 654	-	-
Associés	10 955	1 292	1
Postes du Passif du Bilan TF1			
Provisions pour pertes et charges	2 269	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	637
Fournisseurs et comptes rattachés	9 393	15 478	4 536
Dettes diverses	269 403	-	-
Associés groupe	-	-	-
Emprunts	-	10 310	52 185
Dettes fiscales	10 843	1 283	-
Charges financières	859	-	2 185
Produits financiers	207	-	1 275
(1) Provisionné pour 8 134	(2) 1988		

4-5 RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AUX COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	1985	
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE		
a) Capital social	250 000	
b) Nombre d'actions émises	1 000	
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES		
a) Chiffre d'Affaires hors taxes	2 329 017 126	
b) Bénéfice avant impot, participation des salariés amortissements et provisions		
c) Impot sur les bénéfices		
d) Bénéfice après impots, participation des salariés amortissements et provisions		
e) Montant des bénéfices distribués		
III- RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION		
a) Bénéfice après impot, mais avant amortissements et provisions		
b) Bénéfice après impot, amortissements et provisions		
c) Dividende versé a chaque action		
IV - PERSONNEL		
a) Nombre de salariés	1 533	
b) Montant de la masse salariale	379 375 490	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	145 683 965	
(1) Exercice de huit mois.	(2) Exercice de seize mois	(3) Dividende sou

(en millions de francs)

TF1 Entreprises	TF1 Editions	Une Musique	La Réservée	Syalis	TFO ₁	SFP	Soread
250	500	250	10	250	500	185 713	18 160
-	267	-	-	276 777	(14 773)	n.d.	n.d.
99,36	50,94	99,76	100,00	89,76	99,86	22,51	8,00
251	255	249	10	244 799	499	41 800	10 778
-	-	2 865	25 088	-	8 154 ⁽¹⁾	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
32 185	18 687	1 582	-	-	-	845 093 ⁽²⁾	n.d.
10 234	314	(1 952)	10 648	4 879	-	(129 661)	n.d.
-	-	-	-	-	-	-	-
9 300	259	236	1 857	563	3 200	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	5	326	2	-	-	-
-	-	-	-	-	4 072	-	-
-	-	-	10	-	-	-	-
126	42	104	-	-	-	-	-
-	-	8	148	-	-	-	-
3 550	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	202	1 709	-	-	-	-

1986	1987 (1)	1988 (2)	1989
250 000 1 000	210 000 000 21 000 000	210 000 000 21 000 000	210 000 000 21 000 000
2 588 623 069 147 067 257	1 993 510 087 71 408 388	5 998 570 975 507 513 047	4 516 826 134 436 414 154
24 868 220	52 892 675 13 617 513	86 491 333 132 796 587 63 000 000	143 345 799 216 389 662 105 000 000 (3)
147 067 24 868	3,40 0,65	20,00 6,33 3,00	13,50 10,30 5,00
1 524 370 136 629 167 309 677	1 491 278 189 852 106 029 712	1 473 654 967 543 247 381 131	1 344 502 535 056 218 015 602

(1) approbation de l'Assemblée Générale

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1989

Messieurs.

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TF1, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la vérification du rapport sur la gestion du groupe, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1989

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les adresses aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 20 avril 1990

Dominique LEDOUBLE
SALUSTRO VINCENT GAYET
& ASSOCIES

(E. SALUSTRO)

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1989

Messieurs.

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 101 de cette loi, et préalablement autorisées par votre conseil d'administration.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Avec la société TF1 PUBLICITE

Dirigeant concerné : Monsieur Patrick LE LAY

Convention autorisée par le conseil d'administration du 16 octobre 1989 TF1 et TF1 PUBLICITE exercent leurs relations, à compter du 1er janvier 1989, dans le cadre de deux contrats :

- un contrat de régie, aux termes duquel TF1 PUBLICITE est chargée de rechercher, à titre exclusif, toute publicité destinée à être diffusée sur le réseau de diffusion de TF1, TF1 PUBLICITE supporte seule les frais de prospection engagés, et à ce titre, bénéficie sur ses achats d'espaces à la chaîne d'une remise pour commission de régie déterminée en fonction du tarif brut négocié avant déduction des commissions d'agences de publicité, soit 392 millions de francs au titre de l'exercice 1989.

- un contrat de mandat, aux termes duquel les coûts de certains services fonctionnels et de certaines dépenses nécessaires, notamment à la promotion de l'antenne, sont répartis entre les deux sociétés.

En application de ce contrat, TF1 a facturé en 1989 TF1 PUBLICITE pour un montant de 75 millions de francs.

Avec la société TF1 ENTREPRISES

Dirigeant concerné : Monsieur Patrick LE LAY (représentant permanent de TF1 au conseil d'administration de TF1 ENTREPRISES)

Convention autorisée par le conseil d'administration du 16 octobre 1989 Afin d'isoler les activités dérivées de l'antenne, la société TF1 ENTREPRISES, nouvelle dénomination sociale de la société

GUIFIGES, exploite désormais les activités suivantes :

- ventes de programmes,
- vidéo,
- télématique,
- droits dérivés,
- prestations techniques.

TF1 et TF1 ENTREPRISES exercent leurs relations dans le cadre de deux contrats :

- un contrat de location-gérance, aux termes duquel TF1 ENTREPRISES exploite les droits de toute nature (diffusion, vidéo, télématique) dont TF1 est copropriétaire au titre de ses activités de coproducteur, moyennant une redevance égale à 5 % des sommes perçues.

En application de ce contrat, TF1 ENTREPRISES a reversé en 1989 à TF1 une redevance de location-gérance d'un montant de 1,3 million de francs,

- un contrat de mandat aux termes duquel TF1 ENTREPRISES commercialise les droits de diffusion acquis par TF1 et non utilisés totalement ou partiellement, moyennant une rémunération de 35 % du prix de vente obtenu, en contrepartie de ses frais de commercialisation.

Ce contrat n'a pas trouvé à s'appliquer en 1989.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Avec la société TFO 1

Cette société est en liquidation amiable depuis 1986. Dans le cadre de sa vocation de maison mère, TF1 a continué d'avancer sans intérêt à TFO₁ des dépenses effectuées pour compte. Cette convention avec TFO₁ résulte d'une ancienne autorisation. Il n'existe plus actuellement de dirigeant commun avec cette société.

Paris, le 20 avril 1990

Dominique LEDOUBLE
SALUSTRO VINCENT
GAYET & ASSOCIES

(E. SALUSTRO)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 1990

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1989.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions et opérations visées par les articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation et la répartition des bénéfices disponibles qui s'élèvent à 292.483.057,15 F telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'Administration à savoir :

- . affectation à la réserve légale : 13.679.294,67 F dont le montant est ainsi porté au minimum légal
- . distribution d'un dividende de : 105.000.000,00 F soit une somme de 5 F par action, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 2,50 F
- . affectation à la réserve générale : 70.000.000,00 F
- . affectation au Report à nouveau du solde, soit : 103.803.762,48 F

Le dividende sera mis en paiement à compter du 25 juin 1990.

Il est rappelé que pour l'exercice 1988 le dividende avait été de 3 F par action, l'avoir fiscal correspondant de 1,50 F, et qu'aucun dividende n'avait été distribué au titre des deux exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'en vertu des dispositions du 3e alinéa de l'article 10 des statuts, les administrateurs représentants du personnel au Conseil d'Administration sont : Jean-Pierre Pernaut et Marc Boussard.

La durée des fonctions de Jean-Pierre Pernaut et Marc Boussard est de deux années, mais elles prendront fin lors de la proclamation des résultats de l'élection des administrateurs représentants du personnel prévue à l'article 10 des statuts.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, en application des articles 217-2 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, autorise la société à opérer en Bourse sur ses propres actions, à hauteur de 10 % du capital social, en vue de régulariser leur marché dans les conditions fixées par la loi.

Le prix maximum d'achat est fixé à 600 F par action et le prix minimum de vente à 165 F par action;

La présente autorisation est donnée pour une durée de douze mois, à compter de ce jour.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer, à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale faire tout ce qui est nécessaire.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.